

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE DEUX DEVIS DESTINÉS À
L'ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICE 2025
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation du feu d'artifice du samedi 14 juillet 2025 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la SARL « Le secret de la fête » et la SARL Wagon feu ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la SARL « Le secret de la fête » (sise 18bis rue de Verdun 62217 Achicourt) un devis pour assurer la sonorisation et les lumières du concert Rock You tribute Queen , soit un montant de 3000 euros TTC ;

ARTICLE 2 est signé avec la SARL « WAGNON » (sise 62 avenue Jean LEBAS BP 84 59052 ROUBAIX) un devis pour assurer le feu d'artifices du 14 juillet , soit un montant de 6000 euros TTC ;

ARTICLE 3 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 09 janvier 2025

DEC 2025 - 005

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

